



No de résolution  
ou annotation

## PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE PAPINEAU



Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le vendredi 15 janvier 2021, 18 heures, à la salle communautaire sise au 849, chemin du Tour-du-Lac, à Lac-Simon, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs.

### Sont présents :

Chantal Crête	Anik Bois	Poste vacant
Gilles Ladouceur	Don Saliba	Jean-François David

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Louise Sisia, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

Le maire, monsieur Jean-Paul Descoeurs et les membres du conseil sont présents à la salle du conseil.

Madame Anik Bois et monsieur Gilles Ladouceur assistent à la séance par audioconférence.

Les membres du conseil sont présents, mais la séance ordinaire est à huis clos.

Il y a quorum.

---

### L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

#### 1. CONSEIL

Mot de bienvenue du maire.

- 1.1 Ouverture de la séance.
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour.
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2020.
- 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2020.
- 1.5 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 janvier 2021.
- 1.6 Politique de dons - Adoption.
- 1.7 Québec Municipal - Adhésion.
- 1.8 Programme des cadets avec la SQ.
- 1.9 Emploi d'été Canada 2021 - Demande de subvention.
- 1.10 Emploi Québec 2021 - Subventions salariales.
- 1.11 Association des propriétaires du lac Simon (APLS) - Demande d'aide financière.

#### 2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

- 2.1 Dépôt des rapports administratifs.
- 2.2 Dépôt de la correspondance - Voir Annexe C.
- 2.3 Assurance collective avec Groupe Major - Adhésion
- 2.4 ADMQ - Adhésion.
- 2.5 Beaudry, Bertrand Avocats - Mandat.

#### 3. PÉRIODE DE QUESTIONS

#### 4. GESTION FINANCIÈRE

- 4.1 Liste des chèques, des prélèvements et des salaires - Adoption.
- 4.2 Bonification du fonds de roulement.
- 4.3 Lancement d'un appel d'offres - Déneigement



No de résolution  
ou annotation

4.4 Adoption du règlement 514-2021 déterminant la tarification 2021 pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité de Lac-Simon.

4.5 Adoption du règlement 515-2021 de tarification pour les services de la Sûreté du Québec.

5. **COMMUNICATIONS**

5.1 Mot du maire – suivi mensuel relatif aux rencontres et comités.

6. **INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS**

6.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.

7. **TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES**

7.1 Abat-poussière- Achat.

8. **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

8.1 Demande de dérogation mineure 2020-00010 - 445, chemin des Mésanges.

9. **DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE**

9.1 Aucun dossier à l'ordre du jour

10. **ÉVÈNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES**

10.1 Bilan et suivi de l'activité du Noël des enfants du Comité des loisirs de Lac-Simon.

10.2 Sentier de patin.

10.3 Sentier à vélo à pneus surdimensionnés « fatbike ».

11. **POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS**

Aucun dossier à l'ordre du jour.

12. **DIVERS**

13. **PAROLE AU PUBLIC**

14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

1. **CONSEIL**

Le maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs, déclare la séance ouverte et souhaite à tous les citoyens une année 2021 remplie de santé et de bonheur.

1.1

5-01-2021  
Ouverture de la séance

Il est proposé par Madame Chantal Crête  
Et résolu

D'ouvrir la séance à 18 h 04.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

1.2

6-01-2021  
Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Jean-François David  
Et résolu



No de résolution  
ou annotation

QUE le Conseil approuve l'ordre du jour tel que déposé.

**ADOPTÉE à l'unanimité.**

**1.3**

**7-01-2021**

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2020 a été transmis dans les délais prescrits par la Loi, permettant ainsi de renoncer à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba  
Et résolu**

**QUE** la lecture du procès-verbal du 4 décembre 2020 soit exemptée et que celui-ci soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**1.4**

**8-01-2021**

**Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2020 a été transmis dans les délais prescrits par la Loi, permettant ainsi de renoncer à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur  
Et résolu**

**QUE** la lecture du procès-verbal du 18 décembre 2020 soit exemptée et que celui-ci soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**1.5**

**9-01-2021**

**Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 janvier 2021**

**CONSIDÉRANT QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 janvier 2021 a été transmis dans les délais prescrits par la Loi, permettant ainsi de renoncer à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par Madame Anik Bois  
Et résolu**

**QUE** la lecture du procès-verbal du 11 janvier 2021 soit exemptée et que celui-ci soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**1.6**

**10-01-2021**

**Politique de dons - Adoption**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont revu la liste des organismes auxquels ils désirent accorder des subventions ou des dons pour l'année 2021;



No de résolution  
ou annotation

**Il est proposé par Madame Chantal Crête  
Et résolu**

**QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon adopte la liste des dons pour l'année 2021 :**

**Sports et loisirs**

Date	Organisme	Montant
	Club Quad Petite-Nation	250 \$
<b>Total</b>		<b>250 \$</b>

**Éducation et culture**

Date	Organisme	Montant
	École Adrien-Guillaume	500 \$
	École Louis-Joseph Papineau	200 \$
	Fondation de la réussite Scolaire	350 \$
	Commission Scolaire (autres)	300 \$
<b>Total</b>		<b>1 350 \$</b>

**Communautaire, famille et aînés**

Date	Organisme	Montant
	Banque Alimentaire Petite-Nation	2 000 \$
	Centraide Outaouais	150 \$
	Bénévole Amie du Nord de la PN	500 \$
	Club Chéné d'Or-FADOQ	150 \$
	Coop des 1001 Corvée	100 \$
	CR3A	300 \$
<b>Total</b>		<b>3 200 \$</b>

**Santé**

Date	Organisme	Montant
	Coop Santé du Nord de la PN	500 \$
	Fondation Santé de Papineau	200 \$
	Résidence Le Monarque	1 000 \$
	Autres dons	1 500 \$
<b>Total</b>		<b>3 200 \$</b>

<b>TOTAL</b>		<b>8 000 \$</b>
--------------	--	-----------------

**QUE la municipalité doit recevoir une demande des organismes concernés;**

**QUE ces déboursés soient imputés au poste budgétaire 02-19000-970.**

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**1.7**

**11-01-2021  
Adhésion annuelle à Québec Municipal**

**CONSIDÉRANT l'information pertinente de Québec Municipal;**

**Il est proposé par Monsieur Jean-François David  
Et résolu**

**QUE la Municipalité de Lac-Simon renouvelle son adhésion à Québec Municipal pour un montant de 175,10 \$ plus les taxes applicables;**



No de résolution  
ou annotation

**QUE** cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-19000-494.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**1.8**

**12-01-2021**  
**Programme des cadets avec la SQ**

**CONSIDÉRANT** le programme de cadets offert par la Sûreté du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme de la SQ consiste principalement à faire de la surveillance et de la prévention sur le territoire de la Municipalité de Lac-Simon;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba**  
**Et résolu**

**QUE** ce conseil autorise une dépense d'environ 10 000 \$ pour les services de deux cadets de la Sûreté du Québec, soit de 400 heures pour la saison estivale 2021.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**1.9**

**13-01-2021**  
**Emploi d'été Canada 2021 - Demande de subvention**

**CONSIDÉRANT QUE** le programme Emploi d'été Canada 2021 permet de présenter des demandes pour des emplois temporaires qui répondent à des besoins ponctuels, tout en offrant une expérience de travail intéressante pour les étudiants;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur**  
**Et résolu**

**QUE** le Conseil autorise la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, Madame Lisane Fuoco, à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme placement Emploi été Canada 2021;

**QUE** cette demande soit pour quatre postes, dont un sauveteur à la plage municipale, deux journaliers au service des Travaux publics, ainsi qu'un étudiant au Service de l'Urbanisme et de l'Environnement.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**1.10**

**14-01-2021**  
**Emploi Québec 2021 – Subventions salariales**

**CONSIDÉRANT QUE** le programme Emploi Québec 2021 permet de présenter des demandes pour des emplois temporaires qui répondent à des besoins ponctuels, tout en offrant une expérience de travail intéressante;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par Madame Anik Bois**  
**Et résolu**

**QUE** le Conseil autorise la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, Madame Lisane Fuoco, à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme Emploi Québec 2021;

**QUE** cette demande soit pour deux postes, dont un préposé au mini-putt et un en communication.

**ADOPTÉE à l'unanimité**



No de résolution  
ou annotation

### 1.11

**15-01-2021**

**Association des propriétaires du lac Simon (APLS) - Demande d'aide financière**

**CONSIDÉRANT** la demande d'aide financière des Associations de propriétaires des lacs Simon (APLS) et Viceroy (APLV) membres du Regroupement des Associations de Protection des Lacs de la Petite-Nation;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande d'aide financière servira à soutenir les activités du Regroupement dans la défense des intérêts des citoyens face aux enjeux du développement minier dans notre région;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba  
Et résolu**

**QUE** ce conseil accorde un déboursé de 2 000 \$;

**QUE** cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02-19000-970.

**POUR = Chantal Crête  
Don Saliba  
Gilles Ladouceur**

**CONTRE = Jean-François David  
Anik Bois**

**ADOPTÉE à la majorité**

## 2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

### 2.1

Dépôt des rapports administratifs

Les rapports administratifs du mois de décembre ont été déposés.

### 2.2

Dépôt de la correspondance

La correspondance du mois de décembre a été déposée et le maire invite la secrétaire d'assemblée à faire la lecture des résumés préparés à cet égard.

### 2.3

**16-01-2021**

**Assurance collective avec Groupe Major - Adhésion**

**CONSIDÉRANT QUE** notre couverture actuelle avec le Groupe Major vient à échéance;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil accepte l'offre déposée par Groupe Major pour une couverture en assurance collective identique à celle présentement offerte aux employés de la Municipalité de Lac-Simon;

**Il est proposé par Madame Chantal Crête  
Et résolu**

**QUE** ce conseil accepte de renouveler la police d'assurance collective avec le Groupe Major selon les termes présentés à un coût de 5 196,32 \$ mensuellement pour l'année 2021;

**ET QUE** ce conseil mandate la directrice générale à signer tous les documents requis à la réalisation de la présente résolution.

**ADOPTÉE à l'unanimité**



No de résolution  
ou annotation

## 2.4

**17-01-2021**  
**ADMQ - Adhésion**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire renouveler son adhésion à l'ADMQ (Association des directeurs municipaux du Québec) pour l'année 2021;

**Il est proposé par Monsieur Jean-François David**  
**Et résolu**

**QUE** le conseil autorise, selon le cas, la dépense et le paiement de 495 \$, plus les taxes applicables, pour les frais d'adhésion et le paiement de 390 \$, taxes comprises, pour les frais d'assurances associées du directeur général et secrétaire-trésorier à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour l'année 2021;

**QUE** cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02-13000-494.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

## 2.5

**18-01-2021**  
**Beaudry, Bertrand Avocats - Mandat**

**CONSIDÉRANT** l'offre de services du 11 janvier 2021 de Me Nério De Candido, Beaudry, Bertrand, Avocats;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance de ladite offre et s'en déclarent satisfaits;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba**  
**Et résolu**

**QUE** le Conseil accepte ladite offre de services et autorise la dépense et le paiement de 4 000 \$, plus les taxes applicables, à Me Nério De Candido de Beaudry, Bertrand, Avocats pour les services y étant décrits pour l'année 2021;

**QUE** cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02-19000-412.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

## 3. PÉRIODE DE QUESTIONS (10 minutes)

Monsieur le maire propose que les personnes qui souhaitent poser des questions puissent le faire en transmettant un courriel au directeur général à [dg@lac-simon.net](mailto:dg@lac-simon.net).

## 4. GESTION FINANCIÈRE

### 4.1

**19-01-2021**  
**Liste des chèques et des prélèvements - Adoption**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'autoriser les paiements pour lesdites périodes;

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur**  
**Et résolu**

**QUE** le Conseil approuve le paiement des sommes présentées aux listes suivantes :

- Chèques pour le mois de décembre, totalisant la somme de **63 189,99 \$** et portant les numéros 17107 à 17121;
- Dépôts directs totalisant la somme de **28 899,01 \$**;
- Prélèvements totalisant la somme de **53 900,25 \$**;



No de résolution  
ou annotation

- Salaires des employés pour la période du 22 novembre au 11 décembre 2020, pour un montant total de **85 741,59 \$**;
- Rémunération des élus du mois de décembre 2020 pour un montant total de **7 868, 68 \$**.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**Engagements de crédits**

*Conformément aux dispositions du règlement numéro 495-2018, Louise Sisla, directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont faites.*

*Louise Sisla, directrice générale et secrétaire-trésorière*

**4.2**

**20-01-2021  
Bonification du fonds de roulement**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement 506-2019 relatif à la création du fonds de roulement de la Municipalité, le conseil désire augmenter son fonds de roulement d'un montant de 200 000 \$, le tout n'excédant pas 20 % des crédits prévus au budget de 2021;

**Il est proposé par Madame Anik Bois  
Et résolu**

**QUE** le conseil autorise la directrice générale à affecter une somme de 200 000 \$ à même le surplus accumulé non affecté de son fonds général concernant l'exercice budgétaire 2021;

**QU'**une somme de 200 000 \$ soit transférée du poste budgétaire « Surplus accumulé non affecté » 59 11000 000 au poste budgétaire « Fonds de roulement » 54 11207 100.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**4.3**

**21-01-2021  
Lancement d'un appel d'offres - Déneigement**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat de déneigement vient à échéance en 2021;

**Il est proposé par Madame Chantal Crête  
Et résolu**

**QUE** le conseil autorise la directrice générale, Mme Louise Sisla, à procéder au lancement d'un appel d'offres pour un contrat de trois (3) années avec deux (2) années supplémentaires, et ce, suivant la transmission d'une résolution à cet égard pour le service de déneigement à Lac-Simon.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**4.4**

**22-01-2021  
Adoption du règlement 514-2021 déterminant la tarification 2021 pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité de Lac-Simon**

**CONSIDÉRANT QUE** les dispositions des articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c.,F-2.1)* permettent à une municipalité de prévoir un mode de tarification pour le financement de tout ou partie de ses biens, services ou activités;



No de résolution  
ou annotation

**CONSIDÉRANT** les dispositions du règlement provincial sur les conditions ou restrictions applicables à l'exercice du pouvoir de tarification des municipalités (L.R.Q., c, F-2.1, r. 0.2);

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été présenté lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 11 janvier 2021;

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Monsieur Jean-François David  
Et résolu

**QUE LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SIMON DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

## **ARTICLE 1 DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES ET INTERPRÉTATIVES**

### **1.1 APPLICATION DU RÈGLEMENT**

L'application du présent règlement est confiée à chacun des services de la Municipalité de Lac-Simon selon leurs champs de compétence, s'il y a lieu.

### **1.2 OBJET DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement a pour objet d'établir un mode de tarification afin de financer les biens, les services et les activités de la municipalité de Lac-Simon.

### **1.3 DÉFINITIONS**

Dans le présent règlement, à moins que le contexte ne s'y oppose, on entend par les mots et les expressions suivants :

**Dépôt :** désigne toute somme d'argent remise au représentant de la municipalité en garantie du paiement total ou partiel d'un bien, d'un service ou des dommages pouvant être confisquée par le représentant de la municipalité, en guise de paiement, total ou partie, dudit bien, service ou des dommages.

**Représentant de la Municipalité :**

désigne le directeur de service de chacun des services de la municipalité, les adjoints, les inspecteurs en bâtiments ou toutes autres personnes désignées par le conseil.

**Résident :** désigne toute personne physique ou tout ensemble de personnes physiques demeurant sur le territoire de la municipalité de Lac-Simon ou payant des taxes municipales à la municipalité de Lac-Simon.

**Unité d'habitation :**

désigne un bâtiment ou une partie d'un bâtiment destiné à l'utilisation et à une occupation résidentielle par une ou plusieurs personnes.

### **1.4 TARIFS**

Les tarifs, droits et prix mentionnés au présent règlement en regard de chaque bien, service ou activité sont imposés et prélevés de toute personne qui désire utiliser ces biens ou services ou bénéficier de ces activités.

## **ARTICLE 2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **2.1 DIRECTION GÉNÉRALE**

Les tarifs applicables pour la direction générale sont ceux apparaissant à l'Annexe « A » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.



No de résolution  
ou annotation

### ARTICLE 3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

#### 3.1 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Les tarifs applicables pour le service de prévention incendie sont ceux apparaissant à l'Annexe « B » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

### ARTICLE 4 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

#### 4.1 PERMIS, CERTIFICATS ET AUTRES

Les tarifs applicables pour le service de l'urbanisme et de l'environnement sont ceux apparaissant à l'Annexe « C » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

### ARTICLE 5 TRAVAUX PUBLICS

#### 5.1 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Les tarifs applicables pour le service des Travaux publics sont ceux apparaissant à l'Annexe « D » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

### ARTICLE 6 COLLECTE ET DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RECYCLABLES

#### 6.1 SERVICE DE LA COLLECTE ET DE LA DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RECYCLABLES.

Les tarifs applicables pour le service de la collecte et de la disposition des matières résiduelles et recyclables sont ceux apparaissant à l'Annexe « E » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

### ARTICLE 7 ÉCOCENTRE

#### 7.1 ÉCOCENTRE

Les tarifs applicables pour l'Écocentre sont ceux apparaissant à l'Annexe « F » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

### ARTICLE 8 QUAI MUNICIPAL ET VIDANGE DES EMBARCATIIONS

#### 8.1 QUAI MUNICIPAL

Les tarifs applicables pour la location de quais et la vidange de boues au quai municipal sont ceux apparaissant à l'Annexe « G » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

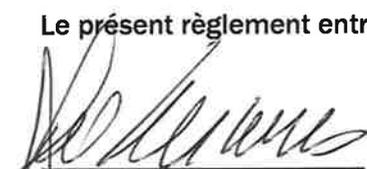
### ARTICLE 9 DISPOSITIONS FINALES

#### 9.1 REMPLACEMENT

Le présent règlement remplace et prévaut sur toute disposition inconciliable d'un autre règlement municipal en matière de tarification.

### ARTICLE 11 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

  
Jean-Paul Descoeurs  
Maire

  
Louise Sislá  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière adjointe



No de résolution  
ou annotation

# ANNEXES

- « A » - Direction générale
- « B » - Service de sécurité incendie
- « C » - Service de l'urbanisme et de l'environnement
- « D » - Service des Travaux publics
- « E » - Service de la collecte et de la disposition des matières résiduelles et recyclables
- « F » - Écocentre
- « G » - Débarcadère, quai municipal et vidange des embarcations

## ANNEXE « A » DIRECTION GÉNÉRALE

BIENS ET SERVICES	TARIF
Intérêt sur les comptes en souffrance	10 % par année
Pénalité sur comptes en souffrance	5 % par année
Intérêt applicable sur les remboursements et trop-perçus	10 % par année
Frais pour chèques non honorés par une institution financière	30 \$
Bouteille d'eau réutilisable avec logo	10 \$
Médaille de chien / annuellement	10 \$
Remplacement d'une médaille perdue	5 \$
Carte plastifiée des lacs Barrière et Simon	10 \$
Lavage de bateau (60 secondes)	2 \$

TRANSCRIPTION, REPRODUCTION ET EXPÉDITION DE DOCUMENTS	TARIF
Reproduction – Liste de contribuables ou d'électeurs (conforme à la Loi sur l'accès à l'information)	0,01 \$ par nom
Frais d'expédition de documents (sur demande)	Coût réel suivant la tarification applicable par Postes Canada



No de résolution  
ou annotation

Photocopies couleur Feuille 8 ½ x 11 ou 8 ½ x 14	0,40 \$ (recto seulement) 0,50 \$ (recto/verso)
Feuille 11 x 17	0,50 \$ (recto seulement) 0,75 \$ (recto/verso)
Autres reproductions de documents	Selon le <i>Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels</i> (chapitre A-2.1, r. 3)

## ANNEXE « B »

### SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

DOCUMENTS ET SERVICES	TARIF
<p><b>Pour les services incendies partenaires lors d'entraide</b> (incendie véhicule, déversement, et tout autre sinistre, etc.)</p> <p><b>a) Personnel requis (taux horaire, 3 heures minimum) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- directeur 40 \$/h</li> <li>- adjoint 34 \$/h</li> <li>- capitaine 30 \$/h</li> <li>- lieutenant 28 \$/h</li> <li>- pompier 22 \$/h</li> </ul> <p><b>b) Équipements – véhicules (1 h minimum)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- autopompe 300 \$/h</li> <li>- camion-citerne 250 \$/h</li> <li>- tout autre véhicule identifié 150 \$/h</li> <li>- pompe portative 50 \$/h</li> <li>- scie mécanique 30 \$/h</li> <li>- génératrice 150 \$/jour</li> </ul> <p><b>c) Matériaux requis, machineries :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- matériaux absorbants</li> <li>- location d'équipements</li> </ul> <p><b>d) Copie rapport d'évènement ou d'accident</b> Incident et/ou accident d'un non-résident sur le territoire. 40 \$</p>	<p>40 \$/h</p> <p>34 \$/h</p> <p>30 \$/h</p> <p>28 \$/h</p> <p>22 \$/h</p> <p>300 \$/h</p> <p>250 \$/h</p> <p>150 \$/h</p> <p>50 \$/h</p> <p>30 \$/h</p> <p>150 \$/jour</p> <p>Selon les coûts en vigueur</p> <p>40 \$</p>

**Les frais d'administration de 5 % sont ajoutés à la facture.**



No de résolution  
ou annotation

## ANNEXE « C »

### SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

PERMIS	TARIF
<b>1) OPÉRATION CADASTRALE</b>  a) Lotissement (par numéro de matricule crée)  b) Autre opération cadastrale	  35 \$  35 \$ par lot concerné
<b>2) CONSTRUCTION</b>  <b>a) NOUVEAU BÂTIMENT</b>  Les tarifs pour l'émission de tout permis pour la construction, l'érection ou l'implantation de tout nouveau bâtiment principal sont les suivants :  i) <b>Bâtiment principal</b> : (pour chaque logement crée)  À ce tarif s'ajoute 1 \$ pour chaque tranche de 1000 \$ de valeur estimative excédant 200 000 \$, jusqu'à concurrence d'un tarif maximal de 5 000 \$.  La valeur estimative mentionnée à l'alinéa précédent est calculée à raison de 1 000.\$ le mètre carré de superficie habitable.  ii) <b>Construction accessoire</b> :  À ce tarif s'ajoute 1 \$ par tranche de 3 mètres carrés pour la portion excédant 90 mètres carrés, jusqu'à un maximum de 500 \$.  <i>Le renouvellement du permis de construction du bâtiment principal, pour terminer les travaux à l'intérieur, est autorisé pour une période supplémentaire de 12 mois, sans frais.</i>	    200 \$         100 \$
<b>b) AGRANDISSEMENT</b>  Permis de construction, pour l'agrandissement ou la transformation d'un bâtiment principal ou d'un bâtiment accessoire de plus de 16 mètres carrés.  Le tarif pour l'émission de tout permis de construction, pour l'agrandissement ou la transformation d'un bâtiment accessoire de plus de 16 mètres carrés.  Auquel s'ajoute 1 \$ pour chaque tranche de 1000\$ de valeur estimative excédant 150 000 \$ jusqu'à concurrence d'un tarif maximal de 5 000 \$.  La valeur estimative mentionnée à l'alinéa précédent est calculée à raison de 1 000 \$ le mètre carré de superficie habitable.	         85 \$



No de résolution  
ou annotation

<b>c) INSTALLATIONS SEPTIQUES</b> <b>Construction d'une installation septique</b>	75 \$
<b>Dépôt remboursable de :</b> <i>Sur présentation du certificat de conformité du technologue ou de l'ingénieur.</i>	350 \$
<b>d) MESURE DE BOUES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES</b>	Par fosse
<b>1) Mesurage de boues des installations septiques de tout dispositif de traitement comprenant un élément épurateur (ce coût comprend l'analyse, le suivi et l'administration).</b>	25 \$
<b>2) Travaux exécutés par le représentant municipal.</b>	50 \$
<b>e) FORAGE</b>	
<b>1) Captage des eaux souterraines</b>	50 \$
<b>2) Géothermie</b>	50 \$
<b>f) PERGOLAS, ANNEXE-ROULOTTE, GAZEBO, SERRE, CABANON, KIOSQUE, SOLARIUM, REMISE, GALERIE, VÉRANDA, ABRIS D'AUTO FIXE</b>	65 \$
<b>g) PISCINE, SPA, ABRIS À BOIS ET APPENTIS</b>	30 \$
<b>AUTRES CERTIFICATS</b>	<b>TARIF</b>
<b>Tous les certificats</b>	85 \$
<b>À l'exception de :</b>	
<b>1. Transport de bâtiment :</b> <i>Dépôt remboursable après vérification des lieux</i>	30 \$ 1 000 \$
<b>2. Changement d'usage :</b>	50 \$
<b>3. Coupe de bois :</b> <i>Avec devis d'ingénieur - 1 an</i>	100 \$
<b>4. Affichage (enseigne) :</b>	50 \$
<b>5. Utilisation de chemin public :</b> <i>Dépôt remboursable</i>	50 \$ 1 000 \$
<b>6. Travaux en milieu riverain :</b> <i>Dépôt remboursable :</i> <i>(Art.75 Permis &amp; Certificat U-11)</i>	35 \$ 1 000 \$
<b>7. Stabilisation de rive, mur de soutènement, déblais et remblais, entrée charretière :</b>	30 \$
<b>Taux de base</b> <b>Pour chaque 1 000 \$ d'évaluation de travaux</b>	1 \$
<b>8. Abattage d'arbres :</b>	Gratuit
<b>9. Vente de garage : fin de semaine de 3 jours</b>	Gratuit
<b>10. Clôture en zone agricole :</b>	Gratuit



No de résolution  
ou annotation

DEMANDES	TARIF
<u>Dérogation mineure - dépôt</u>	300 \$
<u>Si approuvée</u>	200 \$
<u>Usages conditionnels</u>	

**LES FRAIS D'ADMINISTRATION SONT INCLUS DANS LES TARIFS DU SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT SAUF SI AUTREMENT SPÉCIFIÉS.**

## ANNEXE « D » SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSTRUCTION DE PONCEAU	TARIF
Déglacer ou nettoyer un tuyau de ponceau dérogatoire (diamètre inférieur à 45 cm ou installé en contravention des règles de l'art ou des règlements municipaux)	Coût réel + 15 % de frais d'administration
OBSTRUCTION DE FOSSÉ	TARIF
Corriger l'écoulement d'un fossé, lorsque son lit a été altéré par une action du propriétaire riverain ou de représentant (remplissage, installation de tourbes ou autres) et non par la sédimentation naturelle.	Coût réel + 15 % de frais d'administration
TRAVAUX AVEC OPÉRATEUR (Machinerie et véhicules de la Municipalité)	TAUX HORAIRE
Camion 10 roues	65 \$
Camion 6 roues	55 \$
Camion utilitaire	45 \$
Camion de service	45 \$
Rétrocaveuse	65 \$
Chargeur sur roues ou sur chenille	65 \$
Citerne	95 \$
Tondeuse ou débroussailleuse	45 \$
Déchiqueteuse	45 \$
Opérateur additionnel	36 \$
Camion CDMR (excluant l'opérateur)	95 \$
Retour du camion de location avec le plein d'essence	
Si les travaux sont réalisés en dehors des heures normales de travail, les taux sont majorés en fonction du salaire à être versé aux employés. Dans ce cas, 15 % de frais d'administration sont ajoutés au total.	
Frais de déplacement ou d'enlèvement d'une lumière de rue	500 \$
Nouveau numéro civique	
Panonceau, incluant installation	40 \$
Numéro civique	20 \$
Poteau	20 \$
Travaux sur les chemins municipaux requis en raison des dommages causés par un tiers et nécessitant des réparations.	Tous les frais, incluant les coûts d'expertise, plus 15 % de frais d'administration et les frais légaux, si requis.



No de résolution  
ou annotation

## ANNEXE « E » TARIFICATION SERVICE DE LA COLLECTE ET DE LA DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RECYCLABLES

BACS	TARIF	
360 litres vert ou bleu	Le premier gratuit	
Les seconds et suivants	Coût réel incluant les taxes plus 15 % de frais d'administration	
Détails - tarification de base	Tarif/ordures	Tarif/recyclage
Pour chaque unité de logement	75 \$	15 \$
Pour chaque roulotte ou maison mobile	75 \$	15 \$
Par autre immeuble résidentiel (code 1990, camp de chasse ou forestier)	25 \$	5 \$
Par unité de logement offrant la location à court terme (résidence de tourisme - tel que défini par la CITQ)	250 \$	45 \$
Golf et Auberge	500 \$	45 \$
Ferme	200 \$	30 \$
Commerce	250 \$	45 \$
Campings de moins de 20 sites non reconnus	300 \$	45 \$
Campings de plus de 20 sites non reconnus	1 000 \$	135 \$
Institution	200 \$	45 \$
En sus de la tarification de base- suivant les données de l'année précédente	Tarif/ordures	Tarif/recyclage
Sites non reconnus des campings, auberge et golf	Variable	N/A
Entre 1 et 5 tonnes	300 \$	
Entre 5.1 et 10 tonnes	600 \$	
Entre 10.1 et 15 tonnes	900 \$	
Entre 15,1 tonnes à 20 tonnes	1 500 \$	
Entre 20,1 tonnes à 25 tonnes	2 000 \$	
Entre 25,1 tonnes et plus	3 000 \$	



No de résolution  
ou annotation

## ANNEXE « F »

### TARIFICATION

#### ÉCOCENTRE

Par unité de logement	36.75 \$
Par unité de logement offrant la location à court terme (Résidence de tourisme – tel que défini par la CITQ)	73.50 \$
Par autre immeuble résidentiel (code 1990), camp de Chasse ou forestier	26.25 \$
Par commerce autre que les auberges	73.50 \$
Par unité de production (extraction de richesse naturelle) Enregistrée (EAE)	73.50 \$
Par unité de production (extraction de richesse naturelle) Non enregistrée	36.75 \$
Par institution	73.50 \$
Par auberge ou Golf avec service (Club house)	
262.50 \$	
Par unité d'évaluation sans bâtiment, excluant les droits de passage et rue	15.75 \$
Par camping	131.25 \$
Par site non reconnu (camping)	10.50 \$

## ANNEXE « G »

### TARIFICATION

#### DÉBARCADÈRE, QUAI MUNICIPAL ET VIDANGE DES EMBARCATIONS

##### 1) LOCATION DE QUAIS

###### Tarif

Le tarif annuel est de 840 \$ et est imposé et prélevé de toute personne qui désire louer un emplacement du quai municipal. Le paiement complet doit être effectué à la Municipalité de Lac-Simon avant le 15 juin de chaque année.

La priorité sera accordée aux résidents de l'île Canard Blanc et aux propriétaires qui ont déjà loué l'année antérieure.

###### Dépôt de réservation

Un dépôt de réservation de 260 \$, non remboursable, est exigé avant le 15 mai 2021.



No de résolution  
ou annotation

## 2) ACCÈS AU DÉBARCADÈRE

Le tarif fixé par le règlement 492-2018 pour les propriétaires d'une unité d'évaluation à la Municipalité de Lac-Simon est facturé directement au compte annuel pour les années où la vignette est en vigueur, et ce, suivant l'enregistrement des embarcations effectué.

## 3) VIDANGE DES EMBARCATIONS

### Quai

a) La vidange de boue au quai municipal est gratuite pour les propriétaires et les résidents de la municipalité.

b) Le coût est de 10.50 \$ pour les non-résidents.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

### 4.5

**23-01-2021**

**Adoption du règlement 515-2021 de tarification pour les services de la Sûreté du Québec**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la municipalité peut financer la partie de la quote-part qu'elle paie pour les services de la Sûreté du Québec, en imposant à cet effet une tarification;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil est d'avis que la tarification de services municipaux peut établir un certain équilibre entre les différents paliers d'évaluation;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la municipalité de Lac-Simon est d'avis que le service de la Sûreté du Québec bénéficie à tous;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été préalablement donné conformément à l'article 445 du code municipal lors de la séance extraordinaire du 11 janvier 2021;

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

**Il est proposé par Madame Chantal Crête  
Et résolu**

**QUE LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SIMON DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

### **ARTICLE 1** PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

### **ARTICLE 2** COMPENSATIONS ÉTABLIES

Le conseil ordonne les compensations établies ci-dessous par catégorie d'immeuble, sur la base d'un tarif unitaire soit 210,40 \$ par unité d'évaluation auquel un facteur d'équivalence a été attribué, à savoir;



No de résolution  
ou annotation

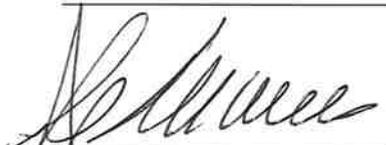
Catégorie d'immeuble visée (selon le sommaire du rôle d'évaluation)	Facteur d'équivalence par unité d'évaluation	Montant
<b>IMMEUBLES RÉSIDENTIELS</b>		
• Logements	1,00	210,40 \$
• Chalets - maisons villégiatures	1,00	210,40 \$
• Habitations en commun	1,00	210,40 \$
• Maisons mobiles, roulottes	0,40	84,16 \$
• Autres immeubles résidentiels	0,40	84,16 \$
<b>INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES</b>	3,00	631,20 \$
<b>TRANSPORTS COMMUNICATIONS SERVICES PUBLICS</b>	0,25	52,60 \$
<b>COMMERCIAL</b>	2,00	420,80 \$
<b>SERVICES</b>	1,00	210,40 \$
<b>CULTURE, RÉCRÉATIVE ET LOISIRS</b>	2,00	420,80 \$
<b>PRODUCTION, EXTRAIT DE RICHESSES NATURELLES</b>	0,75	157,80 \$
<b>IMMEUBLES NON EXPLOITÉS ÉTENDUE D'EAU</b>	0,25	52,60 \$

### **ARTICLE 3 ABROGATION ET REMPLACEMENT**

Le présent règlement abroge et remplace tous règlements ayant le même objet et qui est incompatible avec le présent règlement, dont notamment le règlement numéro 509-2019.

### **ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

  
Jean-Paul Descoeurs  
Maire

  
Louise Sisia  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière

**ADOPTÉE à l'unanimité**

## **5. COMMUNICATIONS**

### **5.1**

#### **Mot du maire - résumé des rencontres et de la participation à des comités**

Monsieur le maire donne un résumé des rencontres auxquelles il a participé durant le mois de décembre.

## **6. INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS**

### **6.1**

**Aucun dossier à l'ordre du jour**



No de résolution  
ou annotation

## 7. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

### 7.1

**24-01-2021**  
**Abat-poussière- Achat**

**CONSIDÉRANT QUE**, en conformité avec notre politique relative à la gestion contractuelle, le directeur du service des Travaux publics a transmis des demandes de prix pour le chlorure de calcium;

**CONSIDÉRANT** les deux entreprises sollicitées ont déposé des offres;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba**  
**Et résolu**

**QUE** le Conseil retienne l'offre de Multi Routes inc., et autorise l'achat d'un maximum de 90 000 litres de chlorure de calcium pour un prix global de 26 550 \$ avant taxes incluant le produit, le transport et l'épandage;

**QUE** cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-32000-521.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

## 8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

### 8.1

**25-01-2021**  
**Demande de dérogation mineure 2020-00010 - 445, chemin des Mésanges**

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure 2020-00010 déposée par les propriétaires du 445, chemin des Mésanges, en vue de permettre l'agrandissement du bâtiment principal en créant un empiètement supplémentaire de 0,2 mètre dans la marge de recul avant de 10 mètres prescrite pour la zone O9-H, en contravention de l'article 289, alinéa 1, paragraphe 3° du *Règlement de zonage U-12*;

**CONSIDÉRANT** le plan-projet d'implantation de l'agrandissement prévu préparé par Daniel Giroux, arpenteur-géomètre, sous sa minute 2649, illustrant cette marge de recul avant qui passerait de 8,15 mètres actuellement à 7,95 mètres après agrandissement;

**CONSIDÉRANT QUE** la dérogation demandée peut être qualifiée de mineure;

**CONSIDÉRANT QUE** la dérogation demandée ne contrevient pas aux objectifs du plan d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** la dérogation demandée ne porterait pas atteinte au droit de jouissance de propriété des voisins;

**CONSIDÉRANT** la problématique particulière relative à la gestion des eaux pluviales sur la propriété qui pousse les propriétaires à privilégier un agrandissement en continuité avec la façade existante plutôt que de créer un décrochement dans la fondation;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par Monsieur Jean-François David**  
**Et résolu**

**QUE** le Conseil endosse la recommandation faite par le CCU et accepte la demande de dérogation mineure 2020-00010, sous réserve que le fossé de drainage projeté par les propriétaires pour circonscrire la problématique de gestion des eaux pluviales sur le terrain soit aménagé selon les meilleures pratiques en matière de gestion durable des eaux pluviales et prévoie des bassins enrochés de décantation et rétention pour améliorer la qualité de l'eau qui parvient au lac Barrière.



No de résolution  
ou annotation

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**9. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE**

**9.1**

**Aucun dossier à l'ordre du jour**

**10. ÉVÈNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES**

**10.1**

**Bilan et suivi de l'activité du Noël des enfants du Comité des loisirs de Lac-Simon**

Madame Anik Bois donne un résumé de l'activité qui s'est tenue le 18 décembre dernier près de la caserne incendie. Les cadeaux ont été remis comme dans un service au volant sans contact et le père Noël a jaser avec les enfants à distances. Les commentaires des gens ont été très positifs.

**10.2**

**Sentiers de patin, skis de fond et de raquettes**

Madame Anik Bois mentionne que les sentiers de patin, de skis de fond et de raquettes restent ouverts et demande aux citoyens de respecter les consignes sanitaires de distanciation de 2 mètres. Elle demande de respecter les usages des sentiers.

**10.3**

**Sentier à vélo à pneus surdimensionnés « fatbike »**

Madame Anik Bois mentionne qu'une nouvelle activité vient de s'ajouter dans nos sentiers de skis de fond et de raquettes qui est le vélo à pneus surdimensionnés « fatbike ». C'est un projet pilote pour cette année.

**11. POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS**

**11.1**

Madame Chantal Crête mentionne l'inauguration du « Parc de l'Amitié » et une plaque a été remise la semaine dernière à la jeune demoiselle Maïka qui avait gagné le concours. La remise de la plaque a été filmée et le vidéo est sur FB.

**12. DIVERS**

**12.1**

**Aucun dossier à l'ordre du jour**

**13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**26-01-2021**

**Levée de la séance**

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba  
Et résolu**

**QUE la séance soit et est levée à 18 h 48**

**ADOPTÉE à l'unanimité**

  
\_\_\_\_\_  
Jean-Paul Descoeurs  
Maire

  
\_\_\_\_\_  
Louise Sisa  
Directrice générale et secrétaire-trésorière



**No de résolution  
ou annotation**

